

Quel peut être le résultat ?

Il y a trois résultats possibles :

1. Absence de VPH. Dans ce cas, vous ne devez pas subir d'examen complémentaire. Dans cinq ans, vous recevrez une nouvelle invitation pour un dépistage du cancer du col de l'utérus. 9 participantes sur 10 reçoivent ce résultat.
2. La présence de VPH a été détectée, mais aucune cellule anormale n'a été trouvée. Il est nécessaire d'effectuer un nouveau frottis dans les 12 mois. Bien que l'infection à VPH guérisse généralement spontanément, il est important de la surveiller. Vous recevrez une invitation à cet effet. Moins d'une participante sur 10 reçoit ce résultat.
3. Un examen complémentaire est nécessaire, car une infection à VPH à haut risque ou des cellules anormales ont été détectées. Cet examen consiste en une coloscopie. Votre gynécologue examine le col de votre utérus à l'aide d'un colposcope. Il s'agit d'une sorte de microscope qui permet au médecin d'examiner en détail le tissu du col de l'utérus. L'examen est indolore. Parfois, un petit morceau de tissu est prélevé pour un examen plus approfondi en laboratoire (biopsie). Une femme sur 100 participantes reçoit ce résultat.

La décision vous appartient

Vous décidez si vous effectuez un frottis. Il est donc important de connaître les avantages et les inconvénients du dépistage. Vous pourrez ainsi faire un choix éclairé, éventuellement avec l'aide de votre médecin.



« Plus de 700 000 femmes en Flandre effectuent régulièrement un frottis. »
Vous participez, vous aussi ?



Avantages

- Le cancer du col de l'utérus et les stades pré-cancéreux peuvent être détectés tôt, avant même que vous ne le remarquiez.
- En traitant les stades pré-cancéreux, vous pouvez éviter de contracter un cancer.
- Le traitement éventuel est simple et efficace et réduit le risque de mourir d'un cancer du col de l'utérus.

Inconvénients

- Aucun dépistage n'offre une certitude absolue. Par conséquent, si vous avez des saignements inhabituels ou d'autres troubles, consultez votre médecin traitant ou votre gynécologue, même si votre dernier frottis remonte à moins de cinq ans.
- Parfois, le corps élimine de lui-même les cellules anormales. Il se peut donc que vous n'ayez pas besoin de traitement. Le médecin en discutera avec vous. Il est inutile de vous inquiéter.

Ne manquez pas de consulter votre médecin :

Si vous présentez l'un des troubles suivants :

- pertes vaginales inhabituelles ;
- saignements inhabituels :
 - pendant ou après un rapport sexuel ;
 - quand vous n'avez pas vos règles ;
 - après la ménopause.

Vous avez des questions ?

Vous pouvez obtenir plus d'informations :

- auprès de votre **médecin traitant ou gynécologue**
- sur **www.baarmoederhalskanker.be/fr**
- au numéro gratuit **0800 60 160**
- à l'adresse **info@bevolkingsonderzoek.be**
- via ce **code QR** :



Dépistage du
cancer du col de l'utérus

**NOUS LE FAISONS
ET QUE
FAITES-VOUS ?**



**L DÉPISTAGE
PRÉCOCE EST
IMPORTANT**

Informations sur le dépistage du cancer
du col de l'utérus pour les femmes de
30 à 64 ans.



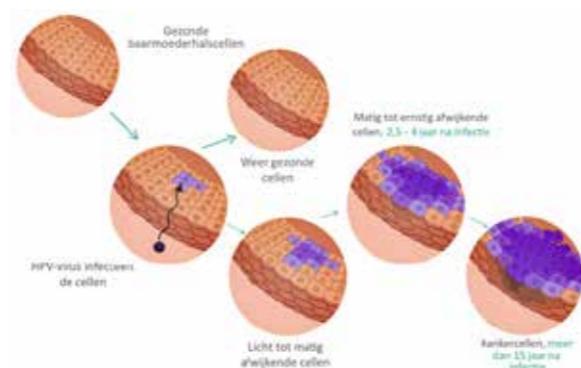


Qu'est-ce que le cancer du col de l'utérus ?

Le cancer du col de l'utérus est une tumeur maligne qui se développe dans le col de l'utérus. Le col de l'utérus est la partie inférieure de l'utérus qui mène au vagin. En Flandre, 350 femmes contractent un cancer du col de l'utérus chaque année.

Qu'est-ce qui provoque un cancer du col de l'utérus ?

Ce cancer est causé par un virus : le papillomavirus humain ou VPH. Il existe plus de 100 types de VPH différents. Certains peuvent provoquer un cancer, ce sont les types à haut risque (VPH-hr). Le virus étant très contagieux, la plupart des personnes sont infectées par le VPH à un moment ou à un autre de leur vie. Cela a probablement déjà été votre cas,



sans que vous le sachiez. En général, il est inutile de s'inquiéter, car habituellement, l'organisme combat lui-même le virus.

- Si l'infection reste longtemps dans l'organisme, des cellules anormales peuvent se développer. Mais on ne parle pas encore de cancer. Les médecins peuvent facilement traiter ces cellules anormales.

- Si le nombre de cellules anormales augmente et que vous ne les traitez pas, elles peuvent évoluer vers le stade pré-cancéreux. Vous n'avez toujours pas de cancer et pouvez être soignée par un traitement simple.
- Si vous ne recevez aucun traitement au stade pré-cancéreux, les cellules anormales se multiplieront et vous pourrez développer un cancer du col de l'utérus.
- Le cancer du col de l'utérus se développe donc souvent très lentement : il peut mettre jusqu'à 10 ou 15 ans à se déclarer.

Qu'est-ce qu'un frottis ?

Un frottis est un prélèvement de cellules sur le col de l'utérus, qui est ensuite envoyé au laboratoire. Le frottis fait d'abord l'objet d'un test pour détecter la présence de VPH-hr. Ce n'est qu'en cas de détection de VPH que le même frottis sera analysé en laboratoire pour détecter des cellules anormales.

Gratuit ?

Vous ne payez que la consultation chez votre médecin traitant ou votre gynécologue. Vous en récupérez une partie auprès de votre mutualité. Le prélèvement et l'analyse du frottis sont gratuits si vous effectuez un frottis tous les cinq ans. Si un examen de suivi est nécessaire après le dépistage, votre mutualité prend en charge une partie des frais et vous payez parfois le ticket modérateur.

Comment effectuer un frottis ?

- > Prenez rendez-vous chez votre médecin traitant ou votre gynécologue pour effectuer un frottis. Fixez un jour où vous n'avez pas vos règles.
- > Votre médecin traitant vous posera d'abord quelques questions. Par exemple, quelle est la date de vos dernières règles ?
- > Vous enlevez vos vêtements du bas et vous vous allongez sur la table d'examen.
- > Le médecin utilise ensuite un spéculum afin d'observer correctement le col de l'utérus.
- > Le médecin prélève un peu de mucus de votre col à l'aide d'un écouvillon. **L'examen est rapide et indolore.**

Combien de temps dure l'examen ?

L'examen dure au maximum 15 minutes, déshabillage et rhabillage compris.

Quand recevez-vous le résultat ?

Votre médecin traitant recevra le résultat après une ou deux semaines. Convenez avec lui de la manière dont vous recevrez le résultat, par téléphone ou en vous rendant sur place.



« MÊME APRÈS LA MÉNOPAUSE, UN FROTTIS TOUS LES CINQ ANS EST NÉCESSAIRE »